Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	biologique et à l'étiquetage des produits biologiques										
	I.1 Numéro du document				I.2 Type d'Opérateur						
	BE-BIO-01.056-00	00321.2025.001			☑ Opérateur						
			- 3	NATION DE	Groupe d'opérateurs						
			Ľ								
			1 3								
res											
obligatoires				SKON-MOETOV							
gat	I.3 Opérateur ou	groupe d'opérateurs			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle						
įįį	Nom	Giannini François			Autorité	CERTISYS (BE-I	•				
	Adresse	Rue Montmagny 39 4140 Sprimont			Adresse	Square de Mee Bruxelles	ûs - De Meeûssquare	e 35, 1000,			
ints	Pays	Belgique	Code ISO	BE	Pays	Belgique	Code ISO	BE			
éments	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs										
Élé	• Production										
\vdots											
tie											
Partie	L6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production										
4	• (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux										
	Méthode de production:										
	– production biologique, sauf durant la période de conversion										
						4					
_	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui										
	convient) satisfait aux exigences dudit règlement.										
	I.7 Date, lieu				I.8 Validité						
	Date	28 avril 2025	Nom et C	ERTISYS	Certificat vala	able du 28	/ 04/2025 au	31/03/2027			
	Date		signature	LKII3I3				, , , , ,			
		ls)			K \	7					
	Lieu	Bruxelles (BE)									

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	et a r etiqueta	se aco proadr	to miorograduco					
II.1 Répertoire des produits								
Nom du produit Herbe et foin de prairie Produits maraichers (récolte 2025)	Code d (CEE) r champ	e la nomenclature c o° 2658/87 du Consei d'application du règ	ombinée (NC) visé au règlemer l pour les produits relevant du glement (UE) 2018/848	at				
Herbe et foin de prairie				Biologique				
Produits maraichers (récolte 2025)				Biologique				
ก็								
II.2 Quantité de produits								
II.2 Quantité de produits II.3 Informations sur les terres								
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité es Adresse ou géolocalisation	t exercée par l'opérate	ır ou le groupe d'ope	érateurs					
Adresse ou géolocalisation	Activité	Des poi	cription de l'activité ou des act nt 5	ivités visées à la partie I,				
ACTERRE (Certisys Ref: 4575306_S4620106) Route dèl Baraque Boulet 4 4163 Anthisnes	Production	-						
II.5 Informations sur l'activité ou les activités ré effectuées pour leur propre compte ou en tant q traitant restant responsable de l'activité ou des a	alisées par l'opérateur ue sous-traitant réalisa activités effectuées	ou le groupe d'opéra nt l'activité ou les ac	teurs et indiquant si l'activité tivités pour le compte d'un aut	ou les activités sont re opérateur, le sous-				
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réa 2018/848	alisées par le tiers sous	traitant conformém	ent à l'article 34, paragraphe 3	, du règlement (UE)				
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquil n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant								
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organis	UE) 2018/848							
Nom de l'organisme d'accréditation Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://www.certisys.eu/wp-content/uploads/2024/11/093-PROD-15-F-N-E.pdf								
II.9 Autres informations Certisys Ref: 4575306	7							